

Monsieur le Ministre de  
l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
Pap NDIAYE  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris, le 19 juillet 2023

**Objet : Alerte 3 - Nouvelle dérive lors d'une intervention d'éducation à la sexualité**

**Alerte 1 et 2** : dans les courriers du 03 avril et du 05 juin dernier, nous vous alertions sur de très graves dérives intervenues lors d'une séance d'éducation sexuelle durant laquelle des pratiques sexuelles stricto sensu ont été abordées en primaire. **Nous attendons toujours vos réponses.**

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Pap Ndiaye,

Vous faites de l'éducation à la sexualité une priorité de votre ministère.

Nous considérons que la priorité de l'École est d'instruire.

L'éducation est l'affaire des parents.

Vos convictions sont ailleurs. Vous vous appuyez en la matière sur les standards européens pour l'éducation à la sexualité établis par l'OMS.

Pourtant, ces standards ne correspondent pas aux préconisations de pédiatres, de psychiatres et autres professionnels de la protection de l'enfance et de l'adolescent, qui alertent sur les effets traumatiques graves de contenus ou propos à caractère sexuel, inadaptés à l'âge des enfants.

Nous, SOS Éducation et les Mamans Louves, recevons depuis ces derniers mois une multitude de témoignages de dérives de cette éducation à la sexualité dont vous avez exigé la mise en place accélérée, sans vous assurer au préalable qu'elle le serait par des personnels formés aux besoins et aux risques psycho affectifs de l'enfant.

Vous ne pouvez pas jouer avec les enfants des autres de la sorte !

L'alerte que nous portons auprès de vous aujourd'hui concerne une enfant de 11 ans scolarisée en classe de CM2 à l'école [REDACTED] dans le département [REDACTED]. Ses parents nous ont contactés à la suite du choc subi par leur fille le 6 mars dernier lors d'une séance d'éducation à la sexualité dispensée par une infirmière seule avec les enfants.

Voici l'exposé des faits :

- En amont de ces séances, aucune présentation n'a été faite, les parents n'ont pas été informés de la tenue de ces séances.
- L'intervenante était une infirmière de collège, intervenue seule dans la classe, sans être accompagnée par un membre du personnel éducatif.

- Les enfants de la classe de CM2 avaient préalablement déposé des questions dans une boîte.
  - Les groupes étaient divisés, d'un côté les filles et de l'autre les garçons.
  - Suite à la séance du 6 mars, leur fille de 11 ans est rentrée choquée de l'école, accompagnée d'une camarade de classe, elle aussi sous le choc.
  - Leur fille s'est plongée dans le mutisme et a semblé très confuse après son retour de l'école. Ce n'est pas dans son tempérament, c'est d'ailleurs ce qui a alerté ses parents.
  - La camarade de classe a raconté ce pourquoi elles étaient choquées. Leur fille acquiesçant, gênée, les propos relatés par son amie. Elle leur a ensuite expliqué avoir voulu échapper aux propos « trop bizarres », en essayant de penser à autre chose durant la séance et qu'elle ne voulait plus en parler.
- **Propos relatés :**
    - « Les garçons peuvent faire l'amour tout seuls. Pour se faire plaisir ils pressent, pressent, pressent, et le sperme sort. »
    - « Pour les filles, le clitoris, petite boule à l'entrée du sexe, grossit quand on fait quelque chose qu'on apprécie. »
    - L'infirmière a ensuite montré des préservatifs, et a dit « il faut que ce soit mouillé pour que ça ne s'accroche pas au corps de la fille ».
    - L'infirmière a parlé des menstruations (les enfants ont retranscrit « monstrueuses »), elle a montré les tampons « il faut l'insérer là où il faut quand il y a du sang » et elle a parlé de la nouvelle génération de culottes menstruelles. L'infirmière a également montré la cup.

Ces propos ont également été rapportés par d'autres élèves à leurs familles respectives.

Plusieurs parents ont décidé de prendre rendez-vous avec la direction de l'école pour exprimer leur mécontentement, considérant que le contenu de la séance n'était pas conforme aux objectifs de prévention, ni à ce qui est attendu d'une éducation à la puberté adaptée à cet âge.

Le directeur de l'école n'a pas semblé à l'écoute, sous estimant le traumatisme généré par ces propos auprès des enfants choqués. Il a minimisé les faits arguant que l'infirmière a « seulement répondu » aux questions des enfants. Aucune réunion n'a été proposée aux parents d'élèves pour rendre compte des supports utilisés et des propos tenus pendant la séance.

Comment est-il possible et pourquoi infliger à des enfants de 10 et 11 ans des propos qui les choquent et les dégoûtent ? Cela ne sert pas l'objectif affiché de la prévention.

### **Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, une fois encore cette situation dévoile plusieurs manquements graves :**

- Les parents ne sont pas informés en amont des séances auxquelles vont être soumis leurs enfants ! (date, contenu, intervenants, aucun membre de l'équipe éducative présent) ;
- Les questions posées et les explications de l'infirmière n'étaient pas en adéquation avec l'âge des enfants ;
- Les messages de prévention n'ont pas été transmis.

Il semble évident que vous ne mesurez pas la gravité de la situation.

Pourtant ce sont les parents dont vous bafouez l'autorité parentale et mettez en danger les enfants qui doivent ensuite gérer les conséquences (enfants perturbés, énurésie, dégoût...) de la légèreté avec laquelle vous vous empressiez de déployer l'éducation à la sexualité.

Et cela, au mépris des enjeux les plus élémentaires de la prévention et du consentement qui sont pourtant les seuls à justifier ces interventions.

**Les fautes qui ont été commises lors de la séance citée en objet de ce courrier sont des manquements graves aux circulaires pourtant explicites dont l'une est signée de votre main.**

Qu'il s'agisse de la circulaire de 2018 ou de votre circulaire de septembre 2022, des règles strictes doivent être respectées et la priorité doit être d'agir en concertation avec les familles, ainsi qu'avec du personnel formé, aux compétences avérées et sur un contenu contrôlé.

**Extrait de la circulaire 2018 relative au primaire :**

À ce niveau d'âge, **il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité**. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent **constituer un objet d'étude**, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- **la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;**
- **le droit à la sécurité et à la protection ;**
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- **la prévention des violences sexistes et sexuelles.**

**Dans votre circulaire de 2022, vous insistez sur l'information des parents :**

*Il conviendra d'être particulièrement vigilant pour que les sujets abordés lors de ces séances soient conformes aux dispositions de la circulaire susmentionnée et **explicités auprès des familles afin d'éviter toute méprise sur ce qu'est réellement cette éducation au respect de soi et des autres**.*

**Monsieur le Ministre**, les risques traumatiques sur des enfants, contraints (non-respect du consentement) par une autorité (institution scolaire) d'assister à de telles séances sont malheureusement bien connus des médecins, des pédiatres, des psychiatres, des psychologues et plus largement des professionnels de santé œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance. De tels propos, contenus, pratiques, questionnements, objets ou images traitant de la sexualité adulte s'avèrent donc totalement inadaptés à cet âge qui est celui de l'enfance et de l'innocence.

**Ces risques traumatiques sont réels et peuvent entraîner des répercussions graves sur la vie intime et sur la sexualité future du jeune adulte.**

De telles interventions nécessitent de la part de tous une pleine conscience des risques, et requièrent des intervenants parfaitement formés et vigilants, focalisés sur les objectifs de prévention et sur le respect des principes du consentement.

Force est de constater que votre empressement à organiser les 3 séances d'éducation à la sexualité en cette année scolaire 2022/2023 conduit certains établissements à agir dans la précipitation, avec des conséquences graves sur les enfants.

Les nombreuses remontées du terrain qui nous parviennent depuis quelques mois sont alarmantes.

Aussi, nous vous demandons de procéder à un rappel à l'ordre à la fois de l'école concernée, et de l'ensemble des établissements scolaires :

- **en réaffirmant qu'en primaire, la sexualité, stricto sensu, n'a pas à être abordée ;**
- **en rappelant l'obligation d'information des parents en amont, avec la transmission des dates et des contenus des séances ;**
- **en insistant sur la neutralité du service public qui n'a pas à agir en association militante !**

**En conclusion**

Vous justifiez la tenue de ces 3 séances d'éducation à la sexualité par la lutte contre les sévices sexuels, et sous prétexte de privilégier le bien-être de l'enfant. Or ces deux objectifs, **avec lesquels nous ne pouvons être qu'en total accord**, ne sont pas atteints par les séances actuellement dispensées dans certaines écoles. Au contraire, en banalisant la sexualité adulte dans le monde des enfants, vous ne leur donnez pas les moyens de se protéger des violences et sévices sexuels. Rien dans les propos tenus ne leur indique que c'est interdit. Au contraire vous diffusez le dogme pédophile de l'enfant sujet et objet sexualisé. Vous contribuez à l'institutionnaliser et à le normaliser dans l'institution du savoir qu'est l'École...

Afin qu'il n'y ait aucune méprise quant à notre démarche, nous vous proposons de vous rencontrer afin de vous exposer les connaissances en matière de clinique de l'enfant sur lesquelles se fondent les précautions indispensables à ces interventions, **précautions que nous vous demandons de faire respecter.**

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Pap Ndiaye, nous comptons sur votre détermination à agir dans l'intérêt de tous les enfants et attendons de votre part des actions concrètes et immédiates au niveau national, pour que de telles dérives ne se reproduisent pas.

Votre silence à la suite de nos deux premières alertes laisse à penser que vous vous souciez peu des conséquences de telles dérives sur les enfants des autres. Être scolarisé dans les établissements privés qui instruisent la progéniture des élites françaises est un privilège peu répandu. Dans ces écoles, pas question d'éducation sexuelle à la mode OMS, on y pratique les méthodes classiques, qualifiées de conservatrices par ces mêmes élites dans les médias. S'agissant de leurs enfants c'est différent, nous l'avons bien compris.

Monsieur le Ministre, **nous attendons vos réponses.**

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Monsieur Pap Ndiaye, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !

Christelle Comet

A handwritten signature in cursive script that reads 'Christelle Comet'.

Vice-présidente des Mamans Louves

Sophie Audugé

A handwritten signature in cursive script that reads 'Sophie Audugé'.

Déléguée générale de SOS Éducation

*Copie envoyée au Président de la République et à Madame la Première Dame, Brigitte Macron.  
Copie envoyée au chef d'établissement et au recteur d'Académie.*

## **P.S. Courriers précédents**

### **Alerte 1 :**

<https://soseducation.org/docs/mobilisations/education-sexualite/courrier-pap-ndiaye-derives-education-sexualite.pdf>

### **Alerte 2 :**

<https://soseducation.org/docs/mobilisations/alerte-2-derives-education-sexuelle-5-juin-2023-bis.pdf>